

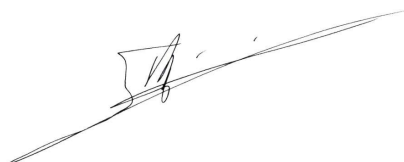
SAS S2F ASSOCIES

26/28 rue Marius Aufan
92300 LEVALLOIS-PERRET
Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

APE : 6920Z

Siret : 39525199400053

Certifiés conformes



BUREAU LEVALLOIS PERRET

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes	1
Compte de résultat	2
Compte de résultat (suite)	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Annexe	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Notes sur le bilan</i>	9
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	18
<i>Autres informations</i>	19

SAS S2F ASSOCIES

2023

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etats de synthèse des comptes

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	30/09/2023	30/09/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	327		327	293
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	3 616 199	4 520	3 620 719	3 386 176
Chiffre d'affaires net	3 616 526	4 520	3 621 046	3 386 469
Production stockée			-46 077	21 938
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			49 085	31 821
Autres produits			14	10
Total produits d'exploitation (I)			3 624 068	3 440 237
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 991 307	1 663 489
Impôts, taxes et versements assimilés			48 285	53 336
Salaires et traitements			1 072 586	1 125 293
Charges sociales			386 489	415 514
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			19 335	22 704
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			70 032	44 092
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			21 517	11 244
Total charges d'exploitation (II)			3 609 551	3 335 672
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			14 516	104 565
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			16 593	4 391
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			16 593	4 391
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			13 371	724
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			13 371	724
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			3 222	3 666
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			17 739	108 231

Compte de résultat (suite)

	30/09/2023	30/09/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	361	
Total charges exceptionnelles (VIII)	361	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-361	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	238	27 529
Total des produits (I+III+V+VII)	3 640 661	3 444 627
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 623 521	3 363 925
BENEFICE OU PERTE	17 139	80 702
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		4 391
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	13 371	724

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2023	Net 30/09/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	322 059	275 769	46 290	65 359
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	363 960		363 960	363 960
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	26 763		26 763	24 952
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	712 782	275 769	437 013	454 271
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	113 100		113 100	159 177
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 311 036	130 108	1 180 928	1 120 351
Autres créances	84 079		84 079	270 837
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	380 334		380 334	408 072
Charges constatées d'avance (3)	17 166		17 166	7 615
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 905 715	130 108	1 775 606	1 966 052
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 618 497	405 878	2 212 619	2 420 323
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 000	9 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 200	1 200
Réserves statutaires ou contractuelles	613 438	613 438
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	130	129
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	17 139	80 702
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	3 960	3 960
TOTAL CAPITAUX PROPRES	644 868	708 430
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	221 512	237 841
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	402 862	582 604
Dettes fiscales et sociales	576 182	547 521
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 280	2 940
Produits constatés d'avance	347 916	340 987
TOTAL DETTES	1 567 751	1 711 893
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 212 619	2 420 323
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 567 751	1 711 893
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

SAS S2F ASSOCIES

2023

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS S2F ASSOCIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 2 212 619 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 17 139 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement n°2022-01 du 11 mars 2022 homologué par arrêté du 13 décembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
1 à 3 ANS
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 4 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 6 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Stocks et en-cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,1 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 49,52 %
- Table de taux de mortalité : TABLE INSEE 2022

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	45 103		45 103	
Immobilisations incorporelles	45 103		45 103	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	260 860		17 143	243 717
- Matériel de transport	20 316			20 316
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	82 307	628	24 909	58 026
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	363 483	628	42 052	322 059
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	363 960			363 960
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	24 952	1 811		26 763
Immobilisations financières	388 912	1 811		390 723
ACTIF IMMOBILISE	797 498	2 439	87 155	712 782

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		628	1 811	2 439
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		628	1 811	2 439
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	45 103	42 052		87 155
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	45 103	42 052		87 155

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Pour les immobilisations financières, les titres de participations des filiales sont comptabilisés à leur prix d'acquisition augmentés des frais d'acquisition.

La valeur d'utilité des titres immobilisés à la clôture de l'exercice a été calculée par la méthode des discounted cash flow DCF.

Les titres n'ont pas fait l'objet de dépréciation.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL ASCO 92300 LEVALLOIS-PERRET	50 000	97 193	100,00	16 593
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	363 960	363 960			16 593
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	45 103		45 103	
Immobilisations incorporelles	45 103		45 103	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	215 707	12 754	17 143	211 318
- Matériel de transport	9 052	4 063		13 115
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	73 365	2 880	24 909	51 336
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	298 124	19 697	42 052	275 769
ACTIF IMMOBILISE	343 228	19 697	87 155	275 769

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les en-cours ont été comptabilisés au prix de vente HT conformément au BOFIP-BIC-BASE-20-10- paragraphe 160 & 170 - 04/12/2012 relatif aux honoraires d'expertise comptable.

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 439 044 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	26 763		26 763
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 311 036	1 311 036	
Autres	84 079	84 079	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 166	17 166	
Total	1 439 044	1 412 281	26 763
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	158 716
FACTURES A ETABLIR GROUPE	128 144
Total	286 860

Notes sur le bilan

Charges financières incluses dans le coût de production

Montant des intérêts inclus dans la valeur des stocks au bilan : 0 Euros

	Montant
TOTAL	

Taux de capitalisation retenu : 0,50 %

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 9 000,00 Euros décomposé en 450 titres d'une valeur nominale de 20,00 Euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SARL AFIGEC LEVALLOIS PERRET 92300 LEVALLOIS PERRET	99,77	449,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
VOISIN CEDRIC 78630 MORAINVILLIERS	0,22	1,00

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 24/03/2023.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	129
Résultat de l'exercice précédent	80 702
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	80 831
Affectations aux réserves	
Distributions	80 701
Autres répartitions	
Report à Nouveau	130
Total des affectations	80 831

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2023
Capital	9 000				9 000
Réserve légale	1 200				1 200
Réserves générales	613 438				613 438
Report à Nouveau	129	130	130	129	130
Résultat de l'exercice	80 702	-80 702	17 139	80 702	17 139
Dividendes		80 701			
Provisions réglementées	3 960				3 960
Total Capitaux Propres	708 430	129	17 269	80 831	644 868

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	3 960			3 960
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	3 960			3 960
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 567 751 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	900	900		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	402 862	402 862		
Dettes fiscales et sociales	576 182	576 182		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	239 892	239 892		
Produits constatés d'avance	347 916	347 916		
Total	1 567 751	1 567 751		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	491			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 491 Euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURS FACTURES NON PARVENUES	33 012
FNP GI GROUPE	178 773
PROVISION CP ET RTT	93 831
DETTES PROV S/HEURES SUPL.	3 574
FRAIS COLLABORATEURS	1 169
PROVISION PRIMES A PAYER	20 600
PROVISION CHARGES S/CP	36 304
CHARGES SOC / PROV HS	1 379
PROV CS / PRIMES	7 949
TAXES A PAYER	10 800
PROV TAXE APPRENTISSAGE	742
PROV FORMAT. PROF. CONTIN	2 472
ETAT CAP CFE	2 448
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	17 584
Total	410 637

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	5 435		
CCA GROUPE AFIGEC	11 732		
Total	17 166		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	347 916		
Total	347 916		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2023
PRESTATION DE SERVICE	3 621 046
TOTAL	3 621 046

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	17 739	238	17 501
+ Résultat exceptionnel	-361		-361
- Participations des salariés			
Résultat comptable	17 377	238	17 139
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2018, la société SAS S2F ASSOCIES est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe AFIGEC.

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 26 229 Euros

Description de la méthode de calcul:

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Cette méthode est désignée par la norme comptable IAS N°19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme américaine).

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O (Projected Benefit Obligation). La P.B.O représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn-over et de survie.

La formule de l'engagement passé peut se décomposer en quatre termes principaux de la manière suivante: Engagement passé = Droits acquis par le salarié

*Probabilité qu'a l'entreprise de verser ces droits

*Actualisation

*Coefficient de charges patronales (éventuellement)

Calcul des droits acquis par le salarié:

Droits acquis = nombre de mois acquis à l'ancienneté finale

*Salaire moyen annuel acquis à la fin de carrière

*Pourcentage acquis adu

Probabilité de verser les droits = probabilité de rester en vie * probabilité de rester en vie dans l'entreprise.

Calcul de l'actualisation = $(1 + \text{taux d'actualisation})^{\text{puissance} - \text{horizon}}$, où l'horizon est le temps restant pour atteindre l'âge de la retraite.

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

- Taux IBOXX Corporates AA (Indexco.com) : 3.70 %

- Départ volontaire du salarié à 65 ans.

- Taux de charges patronales 42%

- Table de mortalité NEE 2022.

- Coefficient de 1% par an

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.



Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes

Siège social - 26 / 28 rue Marius AUFAN, 92300 LEVALLOIS PERRET - Tél. 01 41 49 06 66 - Fax. 01 41 49 06 67

SARL au capital de 4 014 200€ - RCS Nanterre 324 021 542 - APE 6920 Z

www.afigec.com

Membre Indépendant de l'association
 **PrimeGlobal**

AFIGEC Pierrelaye

Société par actions simplifiée au capital de 9 000 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 septembre 2023

AFIGEC Pierrelaye

26 – 28, rue Marius AUFAN
92300 LEVALLOIS-PERRET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AFIGEC Pierrelaye relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

AFIGEC PIERRELAYE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 30 septembre 2023.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 12 mars 2024

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Julie GALOPHE

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2023	Net 30/09/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	322 059	275 769	46 290	65 359
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	363 960		363 960	363 960
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	26 763		26 763	24 952
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	712 782	275 769	437 013	454 271
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	113 100		113 100	159 177
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 311 036	130 108	1 180 928	1 120 351
Autres créances	84 079		84 079	270 837
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	380 334		380 334	408 072
Charges constatées d'avance (3)	17 166		17 166	7 615
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 905 715	130 108	1 775 606	1 966 052
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 618 497	405 878	2 212 619	2 420 323
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 000	9 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 200	1 200
Réserves statutaires ou contractuelles	613 438	613 438
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	130	129
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	17 139	80 702
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	3 960	3 960
TOTAL CAPITAUX PROPRES	644 868	708 430
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	221 512	237 841
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	402 862	582 604
Dettes fiscales et sociales	576 182	547 521
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 280	2 940
Produits constatés d'avance	347 916	340 987
TOTAL DETTES	1 567 751	1 711 893
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 212 619	2 420 323
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 567 751	1 711 893
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	30/09/2023	30/09/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	3 616 526	4 520	3 621 046	3 386 469
Chiffre d'affaires net	3 616 526	4 520	3 621 046	3 386 469
Production stockée			-46 077	21 938
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			49 085	31 821
Autres produits			14	10
Total produits d'exploitation (I)			3 624 068	3 440 237
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 991 307	1 663 489
Impôts, taxes et versements assimilés			48 285	53 336
Salaires et traitements			1 072 586	1 125 293
Charges sociales			386 489	415 514
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			19 335	22 704
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			70 032	44 092
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			21 517	11 244
Total charges d'exploitation (II)			3 609 551	3 335 672
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			14 516	104 565
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			16 593	4 391
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			16 593	4 391
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			13 371	724
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			13 371	724
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			3 222	3 666
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			17 739	108 231

Compte de résultat (suite)

	30/09/2023	30/09/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	361	
Total charges exceptionnelles (VIII)	361	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-361	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	238	27 529
Total des produits (I+III+V+VII)	3 640 661	3 444 627
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 623 521	3 363 925
BENEFICE OU PERTE	17 139	80 702
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		4 391
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	13 371	724

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AFIGEC PIERRELAYE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 2 212 619 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 17 139 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement n°2022-01 du 11 mars 2022 homologué par arrêté du 13 décembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

1 à 3 ANS

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 3 à 4 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 6 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Stocks et en-cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,1 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 49,52 %
- Table de taux de mortalité : TABLE INSEE 2022

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

Les honoraires provisionnés au titre du contrôle légal des Commissaires aux Comptes s'élèvent à 5 220€ H.T.

La société a changé de dénomination par l'assemblée générale extraordinaire du 24 Mars 2023 : S2F devient AFIGEC PIERRELAYE.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	45 103		45 103	
Immobilisations incorporelles	45 103		45 103	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	260 860		17 143	243 717
- Matériel de transport	20 316			20 316
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	82 307	628	24 909	58 026
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	363 483	628	42 052	322 059
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	363 960			363 960
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	24 952	1 811		26 763
Immobilisations financières	388 912	1 811		390 723
ACTIF IMMOBILISE	797 498	2 439	87 155	712 782

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		628	1 811	2 439
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		628	1 811	2 439
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	45 103	42 052		87 155
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	45 103	42 052		87 155

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Pour les immobilisations financières, les titres de participations des filiales sont comptabilisés à leur prix d'acquisition augmentés des frais d'acquisition.

La valeur d'utilité des titres immobilisés à la clôture de l'exercice a été calculée par la méthode des discounted cash flow DCF.

Les titres n'ont pas fait l'objet de dépréciation.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL ASCO 92300 LEVALLOIS-PERRET	50 000	110 236	100,00	29 637
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	363 960	363 960			16 593
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	45 103		45 103	
Immobilisations incorporelles	45 103		45 103	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	215 707	12 754	17 143	211 318
- Matériel de transport	9 052	4 063		13 115
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	73 365	2 880	24 909	51 336
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	298 124	19 697	42 052	275 769
ACTIF IMMOBILISE	343 228	19 697	87 155	275 769

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les en-cours ont été comptabilisés au prix de vente HT conformément au BOFIP-BIC-BASE-20-10- paragraphe 160 & 170 - 04/12/2012 relatif aux honoraires d'expertise comptable.

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 439 044 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	26 763		26 763
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 311 036	1 311 036	
Autres	84 079	84 079	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 166	17 166	
Total	1 439 044	1 412 281	26 763
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	158 716
FACTURES A ETABLIR GROUPE	128 144
Total	286 860

Notes sur le bilan

Charges financières incluses dans le coût de production

Montant des intérêts inclus dans la valeur des stocks au bilan : 13 371 Euros

	Montant
INTERETS SUR COMPTE COURANT AFIGEC	13 371
TOTAL	13 371

Taux de capitalisation retenu : 3,00 %

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 9 000,00 Euros décomposé en 450 titres d'une valeur nominale de 20,00 Euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SARL AFIGEC LEVALLOIS PERRET 92300 LEVALLOIS PERRET	99,77	449,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
VOISIN CEDRIC 78630 MORAINVILLIERS	0,22	1,00

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 13/03/2023.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	129
Résultat de l'exercice précédent	80 702
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	80 831
Affectations aux réserves	
Distributions	80 701
Autres répartitions	
Report à Nouveau	130
Total des affectations	80 831

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2023
Capital	9 000				9 000
Réserve légale	1 200				1 200
Réserves générales	613 438				613 438
Report à Nouveau	129	130	130	129	130
Résultat de l'exercice	80 702	-80 702	17 139	80 702	17 139
Dividendes		80 701			
Provisions réglementées	3 960				3 960
Total Capitaux Propres	708 430	129	17 269	80 831	644 868

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	3 960			3 960
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	3 960			3 960
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 567 751 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	900	900		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	402 862	402 862		
Dettes fiscales et sociales	576 182	576 182		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	239 892	239 892		
Produits constatés d'avance	347 916	347 916		
Total	1 567 751	1 567 751		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	491			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 491 Euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURS FACTURES NON PARVENUES	33 012
FNP GI GROUPE	178 773
PROVISION CP ET RTT	93 831
DETTES PROV S/HEURES SUPL.	3 574
FRAIS COLLABORATEURS	1 169
PROVISION PRIMES A PAYER	20 600
PROVISION CHARGES S/CP	36 304
CHARGES SOC / PROV HS	1 379
PROV CS / PRIMES	7 949
TAXES A PAYER	10 800
PROV TAXE APPRENTISSAGE	742
PROV FORMAT. PROF. CONTIN	2 472
ETAT CAP CFE	2 448
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	17 584
Total	410 637

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	5 435		
CCA GROUPE AFIGEC	11 732		
Total	17 166		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	347 916		
Total	347 916		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2023
PRESTATION DE SERVICE	3 621 046
TOTAL	3 621 046

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	17 739	238	17 501
+ Résultat exceptionnel	-361		-361
- Participations des salariés			
Résultat comptable	17 377	238	17 139
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2018, la société SAS AFIGEC PIERRELAYE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe AFIGEC.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènements majeurs post clôture de nature à impacter de manière significative les comptes de l'exercice clos au 30/09/2023.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 25 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	15	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	10	
Ouvriers		
Total	25	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 26 229 Euros

Description de la méthode de calcul:

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Cette méthode est désignée par la norme comptable IAS N°19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme américaine).

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O (Projected Benefit Obligation). La P.B.O représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn-over et de survie.

La formule de l'engagement passé peut se décomposer en quatre termes principaux de la manière suivante: Engagement passé = Droits acquis par le salarié

*Probabilité qu'a l'entreprise de verser ces droits

*Actualisation

*Coefficient de charges patronales (éventuellement)

Calcul des droits acquis par le salarié:

Droits acquis = nombre de mois acquis à l'ancienneté finale

* salaire mensuel estimé à fin de carrière

* pourcentage acquis actuel

Probabilité de verser les droits = probabilité de rester en vie * probabilité de rester en vie dans l'entreprise.

Calcul de l'actualisation = (1+ taux d'actualisation) puissance - horizon, où l'horizon est le temps restant pour atteindre l'âge de la retraite.

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

- Taux IBOXX Corporates AA (Indexco.com) : 3.70 %
- Départ volontaire du salarié à 65 ans.
- Taux de charges patronales 42%.
- Table de mortalité INSEE 2022.

Autres informations

- Evolution salariale 1% par an.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.